

Vos questions / nos réponses

Ma soeur alcoolique refuse sevrage

Par [Profil supprimé](#) Postée le 15/11/2012 00:42

bjr ma soeur alcoolique depuis de nombreuses années refuse sevrage, refuse hospitalisation , pourtant état de santé très altéré , maigreur , difficulté à marcher , tremblements +++, essoufflement, saignements, tombe souvent, MAIS EGALLEMENT : troubles du sommeil, dort peu , fréquents éveils sommeil , trouble du comportement accuse ma mère de la droguer aux medoks , menace de sauter du balcon si on la place d'office dans hôpital , je reçois beaucoup de messages téléphoniques où elle est complètement "shoutee" (selon la famille descend bouteilles pastis au quotidien je crois les petites bouteilles , TROIS ET LA CINQ en UN OU DEUX JOURS ,
VOTRE AIDE NOUS SERA BIENVENUE mes parents fatiguent de cela , la petite soeur qui s'en occupe beaucoup ,est très inquiète et stressée , (MOI AUSSI D'AILLEURS)que peut on faire pour l'aider au mieux ??? je me permets de redire qu'au niveau intellectuel , mental , elle est souvent dans son monde , elle a raison de tout et ne veut rien entendre
merci je suis infirmière REA LES GRANDS BRULÉS et je peux tout entendre
A BIENTÔT DE VOUS LIRE MERCI
patricia

Mise en ligne le 15/11/2012

Bonjour,

Nous comprenons que pour vous, votre famille mais aussi votre sœur, la situation soit difficile à vivre au quotidien. L'inquiétude, l'envie d'agir, le sentiment d'impuissance sont légitimes lorsqu'on est face à un proche hermétique à toute aide et dont l'état de santé physique et psychologique se détériore.

En partant du principe que votre sœur est majeure, vous ne pouvez pas l'obliger à rencontrer des médecins spécialisés, à faire une cure ou une hospitalisation en lien avec sa dépendance à l'alcool. Seule une hospitalisation à la demande d'un tiers, en milieu psychiatrique, est possible si votre sœur devient dangereuse envers elle-même ou les autres.

Vous pouvez cependant lui proposer de voir votre médecin traitant dans un premier temps pour aborder par exemple ses problèmes de sommeil. Ou encore partager avec elle des moments de détente en laissant de côté son alcoolisation.

Nous savons que prendre de la distance peut être compliquée. Aussi, si vous ne pouvez pas agir directement sur l'état de votre sœur alcoolo-dépendante, vous pouvez proposer à vos parents ou votre sœur cadette d'être soutenus dans ce qu'ils vivent. Eux, comme vous, pouvez prendre du temps avec un professionnel afin d'exprimer ce que vous ressentez et ne pas garder ce poids lourd à porter seule.

Nous vous transmettons les coordonnées de deux structures en addictologie-alcoologie proches de chez vous. Les professionnels reçoivent l'entourage de manière gratuite et confidentielle. Vous pouvez également faire appel à Al-Anon, au 01.42.81.97.05, afin de trouver des groupes d'entraide pour famille de personnes alcoolo-dépendantes. Le fait d'échanger avec d'autres personnes sur des situations similaires peut vous permettre de voir la situation sous un autre angle par exemple.

N'hésitez pas à nous appeler au 0811.91.30.30 – Ecoute Alcool - (7j/7, de 8h à 2h, appel anonyme au prix d'une communication locale) si vous souhaitez plus de renseignements ou pour une écoute et un soutien ponctuels.

Bien à vous

Pour obtenir plus d'informations, n'hésitez pas à prendre contact avec les structures suivantes :

Centre des Addictions de l'hôpital Sainte Marguerite

270, boulevard Sainte-Marguerite
13009 MARSEILLE

Tél : 04 91 74 40 89

Accueil du public : Du lundi au vendredi de 9h à 16h15, (seul le CAARUD est fermé le mercredi matin)

Secrétariat : Du lundi au vendredi de 9h à 17h

Substitution : Unité Méthadone : le matin de 9h à 13h du lundi au vendredi

[Voir la fiche détaillée](#)